



Cher visiteur,

En tant que bourgmestre de la commune de Fourons, je te souhaite la bienvenue. J'espère que tu passeras un merveilleux séjour relaxant dans notre commune.

Fourons est une commune riche en nature, où l'agriculture, le patrimoine, la nature et le tourisme se rejoignent sur une superficie d'un peu plus de 5000 ha. Ce qui demande à tous du respect pour autrui. Lors d'un déplacement en groupe, il faut donc également tenir compte des autres usagers de la route. Il y a beaucoup de trafic agricole à Fourons et plus particulièrement en été. Dans l'intérêt de votre propre sécurité, tenez-en compte ou ne faites pas de folies. La tâche des agriculteurs sera d'autant plus facile. Nous vous demandons également de ne pas abandonner vos déchets dans les bois, le long de la voie publique ou dans les champs. Ce n'est pas propre et tout le monde apprécie de se promener le long de chemins propres.







À Fourons, vous pouvez vous déplacer en transports publics grâce au Flexbus de De Lijn. Ces minibus permettent également des trajets jusqu'aux communes voisines, même juste de l'autre côté de la frontière. Vous pouvez réserver un Flexbus de De Lijn Flex via Hoppin. À chaque recherche effectuée via le planificateur de trajet Hoppin – que ce soit sur l'application Hoppin, le site web Hoppin ou via le centre d'appel Hoppin – la solution la plus adaptée vous sera proposée.

Fourons compte près de 4.450 habitants. Les Fouronnais sont hospitaliers et aiment les accords clairs avec leurs visiteurs. En tant qu'administration communale, nous souhaitons jouer un rôle dans cette bonne entente. Nous avons donc élaboré un arrêté contenant des points qui nous concernent tous. Cet arrêté vous est remis par le gérant de votre lieu de séjour. Il demandera à ton dirigeant de signer un accusé de réception. Moi-même, ton gérant et ton dirigeant sommes responsables du bon déroulement de ton séjour. Nous ne doutons pas de ta collaboration. Ainsi, ton camp sera une réussite.

Nous voulons t'expliquer en quelques mots l'objectif de notre arrêté. Nous ne souhaitons pas intervenir sévèrement. Considère cet arrêté comme une directive pour la réussite de ton camp.

- Pour votre propre sécurité, nous vous demandons de **signaler votre séjour et vos activités à la commune ainsi qu'à notre Police Locale**. L'article 4 de l'arrêté reprend toutes les données que tu dois signaler. Utiliser le **formulaire ci-joint**. Vous pouvez transmettre ce document de manière numérique durant la semaine précédant votre arrivée. Pense également à contacter toutes les assurances nécessaires.
- La permission pour un **feu de camp** doit être demandée à l'aide du **formulaire** ci-joint. Un feu de camp est autorisé jusqu'à 24.00h aux endroits indiqués par le propriétaire du camp et ceci une fois par période de camp. Veille à en faire la demande à temps (au plus tard 3 jours ouvrables à l'avance).
- Nous demandons également de ne pas utiliser d'installations sono en plein air ou dans des tentes. Elles sont autorisées lors d'un feu de camp ayant fait l'objet d'une autorisation préalable. C'est évident. Nous vous demandons cependant de bien vouloir respecter le calme entre 22.00h et 08.00h.
- Pour les **déchets** il est utile de faire des accords clairs avec les exploitants. La commune a transféré la collecte des déchets à Limburg.net et ne ramassera plus les déchets. Vous pouvez également utiliser les bulles à verre. Ils sont là également pour vous. Également pour les papiers et cartons on vous demande de collecter sélectivement et de conclure des accords avec l'exploitant.

Quelques numéros de téléphone de personnes qui peuvent toujours t'aider

	Natuur en Bos	0473 331706 (Joost Proesmans)
	Pompiers et service de secours	112
	Maison communale	04/381.99.40 (Pascalie Rassin - heures d'ouverture)
	Police numéro central	04/381.99.99 (pendant les heures d'ouverture)
	Police intervention	101
	Office du tourisme	04/381.07.36 (service touristique Fourons)

Je te souhaite un agréable séjour dans notre belle commune. Amicalement

Joris Gaens
Bourgmestre

CHECK-LIST DE CAMP – COMMUNE DE FOURONS



AVANT L'ARRIVÉE (OBLIGATOIRE)

- Déclarer le camp auprès de la commune
 - Au plus tard le vendredi à 12h (la semaine avant l'arrivée)** envoyer un e-mail à veiligheid@devoor.be avec :
 - nom de l'association
 - période du camp et lieu de séjour
 - liste complète des participants** (nom – prénom – date de naissance)
 - nom + GSM/e-mail du **responsable de groupe**
 - activités nocturnes prévues (date, lieu, nombre de participants)
 - Demande d'autorisation pour feu de camp** (max. 1 par camp)
-



PENDANT LE CAMP – RESPONSABILITÉ DE BASE

- Le responsable de groupe est **majeur et joignable**
 - La liste des participants est disponible en cas d'urgence
 - Les consignes du gestionnaire, de la police, des pompiers et de la commune sont respectées
-



FEU & CUISSON

Feu de camp

- Uniquement avec **autorisation préalable (demande au plus tard 3 jours à l'avance)**
- Uniquement à l'endroit désigné
- Surveillance permanente par un adulte**
- Utiliser uniquement du **bois sec et non traité**
- Interdiction de ramasser du bois ou d'abattre des arbres
- Moyens d'extinction à proximité (eau, sable, pelle, extincteur)
- Éteindre **au plus tard à 24h00**
- Interdit en cas de code orange ou rouge**

Feu de cuisson

- Uniquement pour la préparation des repas
- Max. **50 cm de hauteur et de diamètre**
- Bois sec uniquement
- Éteindre **au plus tard à 22h00**
- Surveillance permanente

Barbecue

- Interdit** en cas de code orange ou rouge
-

ACTIVITÉS NOCTURNES

- Déclaration préalable** (vendredi 12h la semaine avant l'arrivée) via veiligheid@devoor.be
 - Description de l'activité, durée, lieu et nombre de participants
 - Numéros GSM des responsables de groupe
 - Interdit dans les forêts et domaines naturels**
 - autorisé : **forêt récréative (speelbos) et emplacement du camp**
 - En dehors du camp :
 - éclairage suffisant
 - vêtements ou éléments réfléchissants
 - Pas de nuisances sonores
-

NATURE & ENVIRONNEMENT

- Utiliser uniquement les chemins accessibles
 - Quitter les chemins uniquement dans les zones de jeu
 - Respect de la nature et des domaines publics et privés
 - Aucun dommage à l'environnement
 - Retirer** toute signalisation après le camp
-

HYGIÈNE & DÉCHETS

- Trier correctement les déchets
 - Évacuer régulièrement les déchets
 - Interdiction d'enterrer les déchets**
 - Respecter les consignes du gestionnaire
-

SÉCURITÉ

- Voies d'accès pour les services de secours dégagées
 - Voies d'évacuation non obstruées
 - Connaître l'emplacement du matériel incendie
 - Numéro d'urgence **112** connu par les animateurs
-

CONTRÔLES & SANCTIONS

- Contrôles** possibles à tout moment (police, pompiers, commune)
- En cas de manquements graves, le camp peut être **interrompu immédiatement**
- Sanctions possibles : amende, retrait d'autorisation, fermeture temporaire

Kampen Gemeente Voeren

Lokaal bestuur Voeren hecht belang aan jouw privacy en de bescherming van jouw persoonsgegevens. Voor meer informatie over hoe wij jouw gegevens verwerken en jouw rechten onder de privacywetgeving, bezoek onze privacyverklaring op <https://www.voeren.be/privacy>.

Naam vereniging:

Adres logeerplaats:

Datum aankomst:

Gegevens contactperso(n)en:

Naam	Voornaam	Adres	Geboortedatum	Telefoonnummer

Formulier volledig ingevuld digitaal te bezorgen de week voor aankomst uiterlijk vrijdag 12u00 aan veiligheid@devoor.be

	Naam	Voornaam	Adres	Geboortedatum	Periode van / tot	Aantal overnachtingen	
						Bed	Tent
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						

40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						

69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						



Aanvraagformulier kampvuur

(ten laatste 3 werkdagen op voorhand aanvragen)

1. Contactgegevens aanvrager

Naam vereniging	
Contactpersoon	
Adres	
E-mailadres	
Telefoonnummer	
GSM-nummer tijdens kampvuur	

2. Gegevens kampplaats

Naam kampplaats	
Adres kampplaats	

3. Aanvraag kampvuur

Kampperiode	
Datum kampvuur	

!! slechts 1 kampvuur per kampperiode

Gelieve dit formulier te bezorgen aan:

**Gemeente Voeren
veiligheid@devoor.be**

Lokaal bestuur Voeren hecht belang aan jouw privacy en de bescherming van jouw persoonsgegevens. Voor meer informatie over hoe wij jouw gegevens verwerken en jouw rechten onder de privacywetgeving, bezoek onze privacyverklaring op <https://www.voeren.be/privacy>.





Numéros Importants - Camp de Jeunesse FOURONS




Numéros d'urgence

- **Police** : 101
Einde 92, 3790 Fouron-Saint-Martin
 +32 4 381 99 99
 - **Pompiers** : 112
Schietekamer 6, 3798 Fouron-le-comte
 +32 89 65 33 33
 - **Médecin** : Dr. Ernon G.
Drees 16, 3798 Fouron-le-comte
 +32 4 381 07 51
 - **Pharmacie** : Krausch
Rie du Couvent 7, 3798 Fouron-le-comte
 +32 4 381 02 93
-

Dentistes

- **Brouwers** – rue Dr.J.Goffin 7, 3798 Fouron-le-comte
 +32 4 381 02 51
 - **Joskin-Lenaerts** – rue Haute 20, 3798 Fouron-le-comte
 +32 4 387 65 43
-

Hôpitaux

- **Clinique Notre-Dame Hermalle (CHC)**
Rue Basse Hermalle 4, 4681 Hermalle-Sous-Argenteau (Oupeye)
 +32 4 374 70 99 (urgences)
- **AZ Vesalius Tongeren**
Hazelereik 51, 3700 Tongeren
 +32 12 39 61 11
- **Maastricht UMC (Pays-Bas)**
P. Debyelaan 25, 6229 HX Maastricht
 +31 43 387 65 43

Services de secours



112 est le numéro de secours Européen que vous pouvez utiliser dans les 27 pays de l'Union Européenne en cas d'agression, accident ou autre cas d'urgence.

Installez l'application 112BE afin d'atteindre plus rapidement les centrales d'urgence

Prévenir les services de secours plus rapidement et plus efficacement présente de nombreux avantages et peut sauver des vies.

Grâce à l'app 112BE, vous pourrez atteindre les services de secours de manière beaucoup plus efficace. Il suffit de cliquer sur l'icône des pompiers, de l'ambulance ou de la police pour enclencher un appel ou pour ouvrir la fonction 'chat'.

Lorsque vous vous trouvez en situation d'urgence et que vous ne pouvez pas indiquer verbalement l'endroit précis où vous vous trouvez, l'application peut transmettre votre position exacte et envoyer une mise à jour toutes les 30 secondes.

Toute personne ayant un trouble particulier ou une maladie dont les services de secours devraient être au courant pourra le signaler au moment de s'enregistrer pour l'application.

Une nouveauté est également le 'real-time chat' [conversation en temps réel]. Si vous êtes dans l'incapacité de parler et qu'il vous est difficile de téléphoner, l'opérateur peut activer un 'real-time chat'. La centrale d'urgence peut également activer cette fonction dans d'autres cas : par exemple parce que l'appelant ne parle pas le néerlandais, le français, l'allemand ou l'anglais. Grâce à la fonction 'chat', les messages émis en une autre langue seront dès lors traduits de manière automatique pour l'opérateur et inversement.

Téléchargez et enregistrez-vous !

Vous retrouverez cette application dans Play Store (sous Android) ou dans l'App Store (Apple) au moyen du terme de recherche "app 112 BE". Ensuite, pour vous enregistrer dans l'application, vous devrez répondre à un certain nombre de brèves questions.

Attention : l'application 112 BE ne fonctionne qu'en Belgique

Numéros de secours Nationales

100 = ambulance/pompiers

101 = police

105 = Ambulance du Croix Rouge

106 = Télé-Acceuil

116000 = Child Focus

+32 (0)70 24 52 45 Centre Antipoisons

+32 (0)43 66 72 94 Centre de Brûles (CHU Liège- Domaine du Sart Tilman)




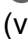
CARTE D'URGENCE – Camps de jeunesse – FOURONS


 **DANGER IMMÉDIAT?**
 **APPELEZ 112 IMMÉDIATEMENT**

MEDECINS DE GARDE

 Mouland – Fouron-le-Comte – Fouron-Saint-Martin – Fouron-Saint-Pierre

Service de garde Basse-Meuse


-  **Jours de semaine (19h – 8h) :**
 1733
 -  **Week-end & jours fériés**
(vendredi 19h → lundi 8h / jusqu'à 8h le lendemain) :
 04 374 09 34
-

 Teuven – Remersdaal



Service de garde Herve – Aubel – Thimister-Clermont

-  **Jours de semaine, week-end & jours fériés (19h – 8h)**
 1733

 Consultations uniquement sur rendez-vous

 Taxi social possible si le déplacement est difficile


POSTE DE GARDE MÉDECINS 37

-  Semaine : lun–ven de 18h à 8h
-  Week-end & jours fériés : ven 18h → lun 8h

 **089 59 00 59**

 **Adresse**

Centre Médical **AZ Vesalius**
Hospitaalstraat 15c – 3740 Bilzen

 Consultations sur place uniquement

 Pas de visites à domicile

PHARMACIEN DE GARDE

- 🕒 9h – 22h
- 🌐 www.apotheeklimburg.be
- 🌙 22h – 9h
- 📞 078 05 17 33 (tarif local)

🌐 Alternative : www.apotheek.be

📞 **0903 99 000** (1,50 €/min)

🔍 Rechercher avec le code postal **Voeren**

😊 DENTISTE DE GARDE

📞 **0903 39 969**

Centrale wachtdienst Limburg (service central de garde)

📌 CONSEILS

- ✓ Gardez cette carte avec la trousse de premiers secours & le dossier du camp
- ✓ Enregistrez les numéros sur votre téléphone portable
- ✓ Notez ici l'adresse de votre camp :

Adresse du camp :

Commune : **Fourons**

Point de repère le plus proche :

DEA

	Village	Adresse près de	Lieu	coordonnées
1	Mouland	Place de l'église 1	 mur du cimetière à droite de l'entrée du cimetière	50,75715 N / 5,71030 E
2	Fouron-le-comte	Place communale 1	 à gauche de l'entrée principale-porte maison communale	50,75975 N / 5,75974 E
3	Fouron-le-comte	Pley 16	 devant l'entrée de la salle paroissiale	50,75824 N / 5,76242 E
4	Fouron-Saint-Martin	Rue de l'église 1	 à gauche de l'entrée de l'église	50,74924 N / 5,81276 E
5	Fouron-Saint-Martin	Kies 6	 le long de la haie/sentier	50,72200 N / 5,85576 E
6	Fouron-Saint-Martin	De Plank 39	 Chapel Sint-Rochus	50,75262 N / 5,84928 E
7	Fouron-Saint-Martin	Veurs 29	 à coté de l'entrée de Jetteke	50,44181 N / 5,50267 E
8	Fouron-Saint-Pierre	rue Saint-Pierre 20	 à droite de l'entrée de l'église	50,73756 N / 5,82360 E
9	Teuven	Teuven-Village 45	 à droite de l'escalier d'accès de l'église	50,75161 N / 5,87431 E
10	Remersdaal	Remersdaal-Village 1	 à droite de l'escalier d'accès de l'église	50,73117 N / 5,88051 E
11	Remersdaal	Bois Rouge 3	 Camping face façade	50,73028 N / 5,86562 E

-  = Eglise / Chapel
-  = cimetière
-  = maison communale
-  = magasin
-  = Camping
-  = salle



Zones de jeux à Fourons

Les bois, réserves naturelles et les sites privés ne sont accessibles que par les chemins (de promenade) et voies publiques

Pour jouer dans les bois ou pour jouer un jeu d'approche, pour profiter de la nature ou pour toutes sortes de jeux dans les bois, on peut toujours se rendre dans les zones de jeux spécialement prévues à cet effet. Des zones de jeux boisées sont des bois ou des parties de bois où les moins de 18 ans et leurs accompagnateurs peuvent jouer librement en dehors des chemins et sentiers.

A Fourons, 5 zones de jeux boisées ont été délimitées et 1 verger de jeux et d'expérience :

- **Zone de jeux boisée « Voerenberg », Fouron-le-Comte :**
Propriété de la commune de Fourons. Accessible par la voie publique « Snauwenberg », superficie d'environ 1,6 ha. La zone comporte une jeune plantation d'arbres (chêne, frêne, tilleul, ...) et d'une petite prairie en pente.
- **Zone de jeux boisée « Schoppemerheide », Fouron-le-Comte :**
Propriété de la Région flamande. Accessible par la voie publique « Schoppemerheide », superficie d'environ 3,6 ha. La zone comporte un vieux bois mixte comprenant notamment des hêtres, des chênes rouvres, des charmes, des sapins, ... et une jeune plantation d'arbres (chêne, ...).
- **Zone de jeux boisée « Kys », Fouron-St-Martin :**
Propriété de la Région flamande. Accessible par la voie publique « Magnebos », superficie d'environ 8,1 ha. La forêt ludique se compose de vieux hêtres, de houx et de jeunes bouleaux
- **Zone de jeux boisée « Bois d'Als », Fouron-St-Pierre :**
Propriété de la Région flamande. Accessible par la voie publique « Veld » ou « Heydt », superficie d'environ 7,3 ha. La zone comporte des bouleaux et des saules qui poussent spontanément.
- **Verger de jeux et d'expérience Fouron-le-comte**
Propriété de la commune de Fourons. Accessible par la voie publique Mennekesput. Cet verger superficie 2.9 ha. La zone comporte une vieille barbe grand arbre et une prairie

Les zones de jeux sont marqués sur le terrain et peuvent être trouvés sur des cartes. Ces cartes peuvent être obtenues auprès du garde et l'Office de Tourisme 'Toerisme Voerstreek'. Il est conseillé d'explorer les zones de jeu avec une carte, en avance, pour explorer et pour connaître les limites sur le terrain.

Dans les zones de jeux boisées, comme dans tous les bois et forêts en Flandres, il faut respecter la législation en la matière.

- Ainsi, vous ne pouvez pas faire de feu,
- creuser de trou,
- couper et arracher de branches d'arbres et buissons,
- endommager des plantes, buissons et arbres,
- tuer des animaux,

- déposer des déchets,
- enfoncer des clous dans des arbres pour construire des camps,
- utiliser des installations musicale ou créer de la musique excessive
- et vous ne pouvez pas installer des tentes ou camping

Les branches qui se trouvent par terre peuvent être utilisées pour construire un camp en cet endroit. Tout le matériel qui ne provient pas du bois (et donc aussi vos déchets) doit être emporté après les jeux.

Les zones de jeux boisées ne sont accessibles qu'à partir du lever du soleil, jusqu'au coucher de celui-ci.

Pour des activités nocturnes, vous devez faire la demande écrite préalablement auprès de Agentschap voor Natuur en Bos et la commune, en mentionnant la date de l'activité nocturne et la zone de jeux boisées, 14 jours avant la date de l'activité. Agentschap voor Natuur en Bos et la commune décident conjointement

Tous les bois et les chemins forestiers (sauf les chemins publics) sont interdits aux véhicules motorisés. Les chiens ne sont pas autorisés dans les zones de jeux boisées. Les chiens doivent en outre être tenus en laisse sur les chemins forestiers. Il est interdit d'emporter du bois (à brûler) (pour notamment les feux de camp) sans l'autorisation du garde forestier. Profitez de la nature, mais SVP soyez respectueux !

Coordonnées:

Agentschap voor Natuur en Bos :

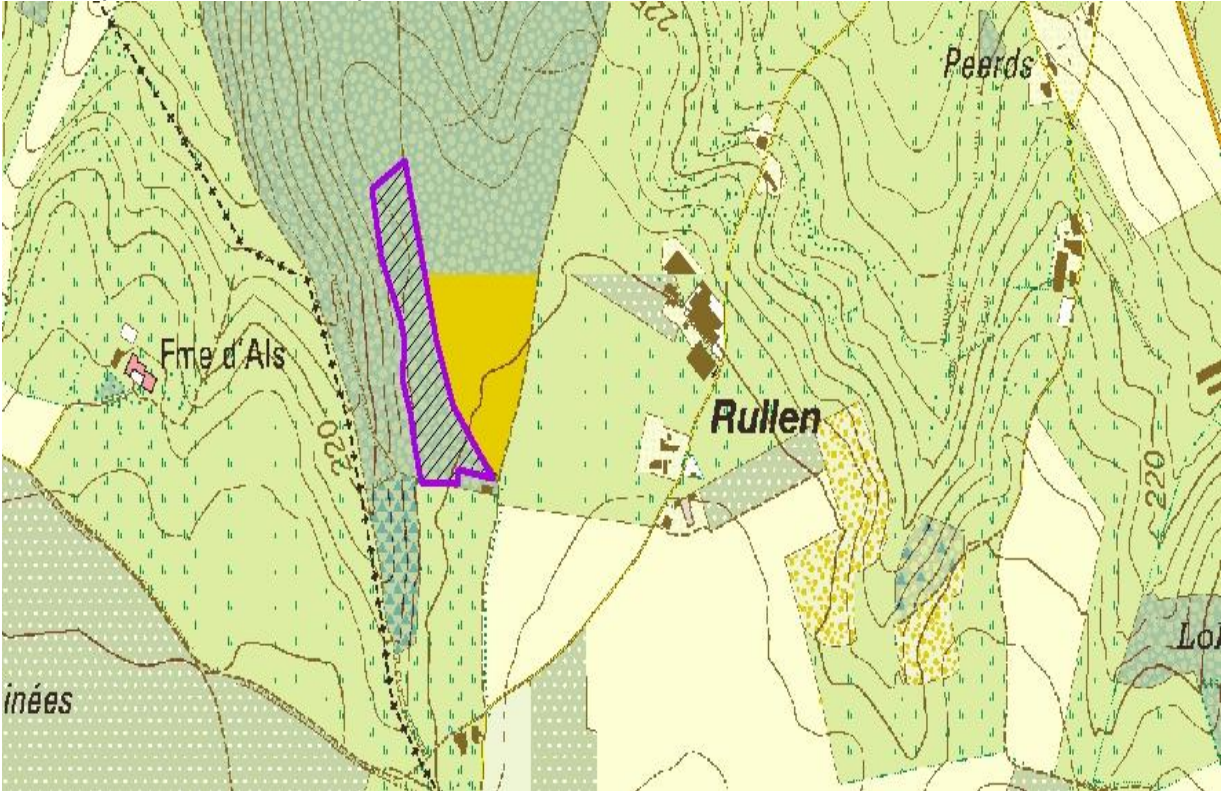
Garde forestier : Joost Proesmans
joost.proesmans@vlaanderen.be
 0473 331706
 Koningin Astridlaan 50 bus 5
 3500 Hasselt
anb@vlaanderen.be
 Tél. 011/74 24 50 – Fax 011/74 24 99
www.natuurenbos.be

Commune de Fourons

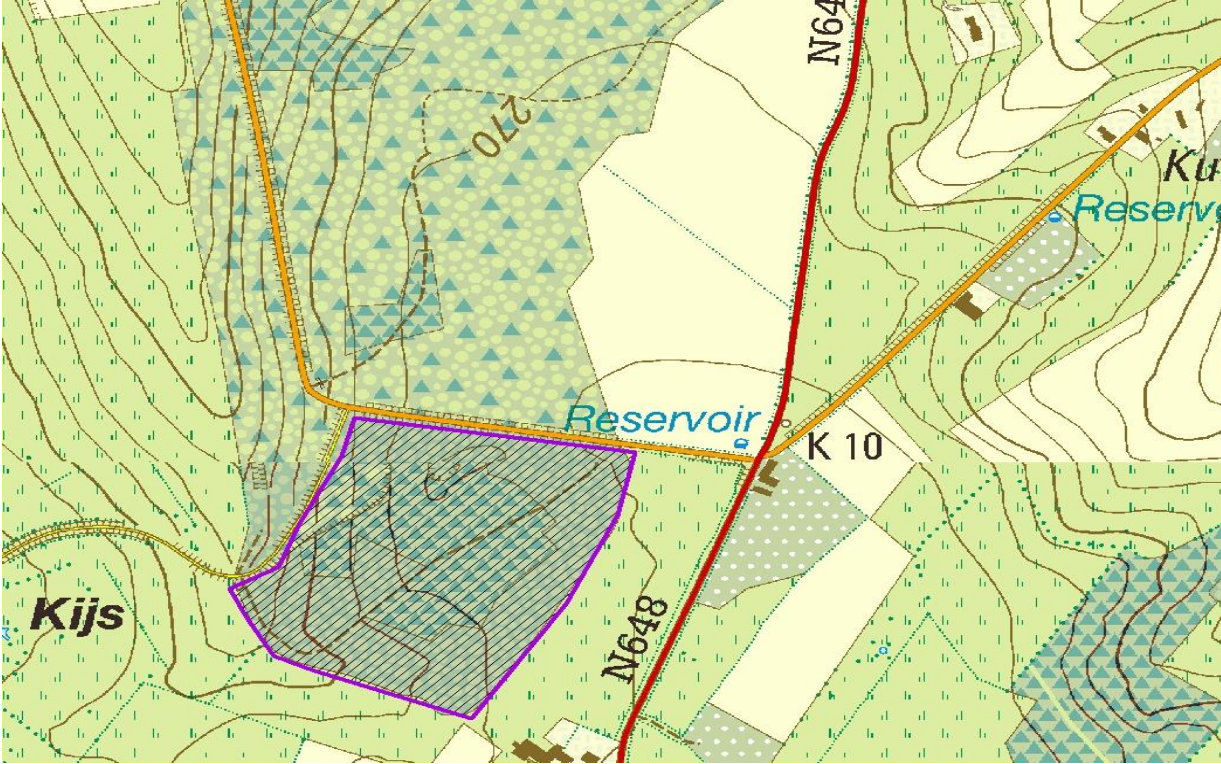
Place Communale 1
 3798 Fouron-le-comte
info@devoor.be
 Tel. 04/381 99 40
www.fourons.be



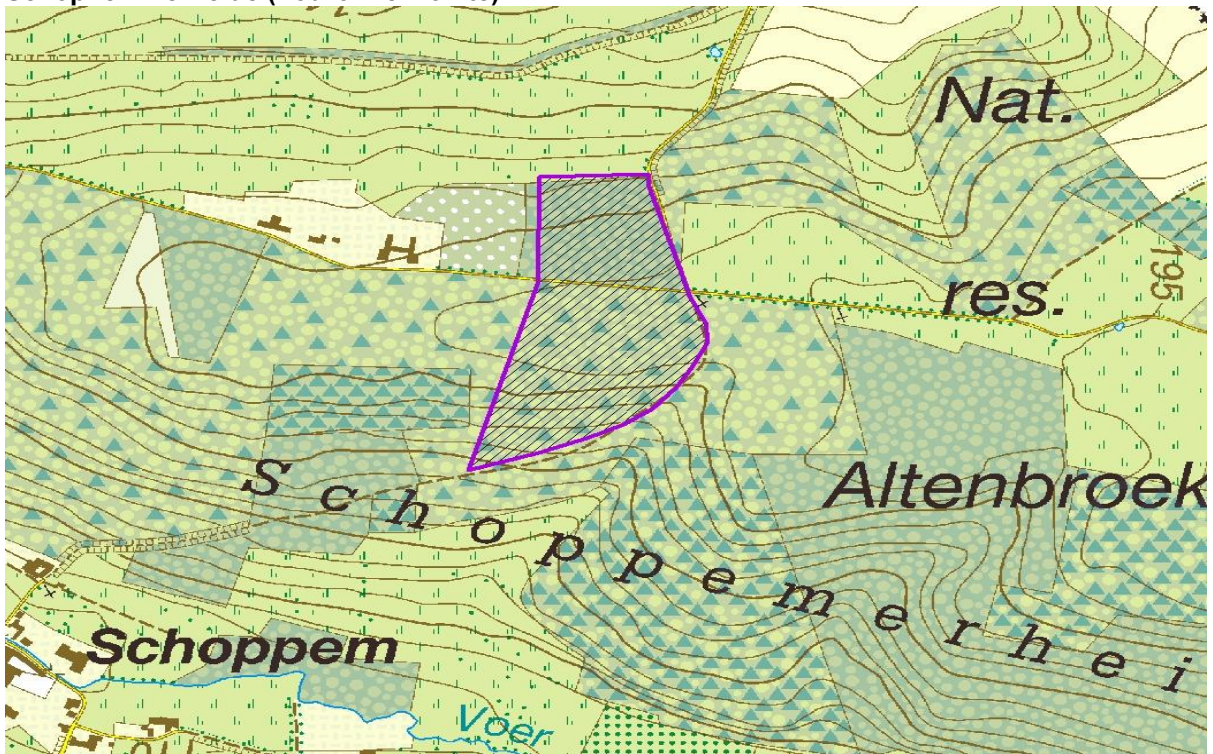
Alsbos (Fouron-Saint-Pierre)



Kys (Fouron-Saint-Martin)



Schophemmerheide (Fouron-le-Comte)



Voerenberg (Fouron-le-Comte)



Voerenberg (Fouron-le-Comte)

